



SAINTONGE

Décision n° 78/2021

SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée Saint Joseph l'Amandier de Saint Yrieix sur Charente (16) et madame LAURENT Alicia du 22 février au 10 avril 2021 à L'Institut des Antilles,
- le LEGTA ANGOULEME de La Couronne (16) et monsieur VERDIÉ Louis du 29 mars au 9 avril 2021 à la Maison de la Forêt de Montlieu la Garde,
- ABF de Toulouse Midi-Pyrénées, le Collège de Montlieu la Garde et madame LATORCE Emma du 1^{er} au 9 avril 2021 au CDI du Collège de Montlieu la Garde,
- le Collège Léopold Dussaigne de Jonzac et mesdames LLEWELLYN Boudicca et BELLINI Jade du 6 au 9 avril 2021 à l'Ecole des Arts,
- la CCI Rochefort et Saintonge et madame BÉNÉTREAU Anaïs du 12 au 16 avril 2021 à la Maison de la Forêt de Montlieu la Garde,
- la CCI de La Rochelle et madame COLLADO--TAVERNE Jana du 12 au 16 avril 2021 au service Communication,
- le GRETA Poitou-Charentes – Agence de Pons et madame GONZALEZ Christine du 12 avril au 21 mai 2021 à la déchetterie de Pons,
- le Lycée agricole privé La Salle Saint Antoine de Bois et madame LEDOUX Anna du 7 au 12 juin 2021 au chantier d'insertion « La Haute-Saintonge fleurie »

Fait à Jonzac,

Le 22 MARS 2021

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU